



2700-2760, avenue Watt (parc Colbert)

**Consultation publique / Demande d'opinion du
conseil de quartier Cité universitaire**

4 octobre 2023



Objectif de l'activité

Objectif de l'activité



Consultation publique : Réglementation Activité concernant les modifications réglementaires

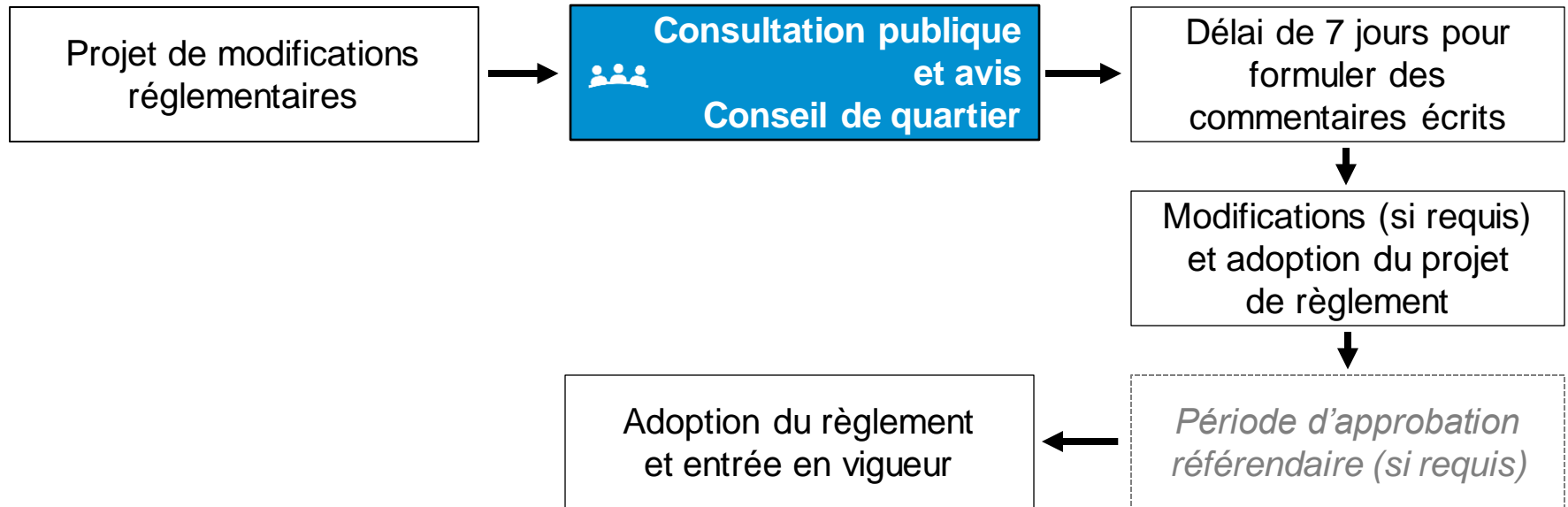
- Présentation des modifications réglementaires
- Questions et commentaires

Objectif de l'activité



Consultation publique : Réglementation

Activité concernant les modifications réglementaires



Projet : localisation

Localisation

- Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge
- Quartier de la Cité-Universitaire
- Terrains localisés à l'est de l'autoroute Henri-IV, au nord du boulevard du Versant-Nord (parc industriel Colbert)



Contexte de la demande

- L'entreprise Gestion Clep exerce les activités suivantes au 2700 - 2760, avenue Watt :
 - Réparation / remplacement de parebrise
 - Service de débosselage
 - Peinture automobile
- Ces usages étaient autorisés avant 2009, mais ne le sont plus depuis
- Le requérant veut rendre conformes ses activités

Modifications réglementaires

Modifications réglementaires

Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge sur l'urbanisme relativement à la zone 32002Ip, R.C.A.3V.Q. 334

- Règlement de zonage
- Contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire

Modifications réglementaires

Zone 32002Ip



Boulevard du
Versant-Nord et
voie de chemin
de fer

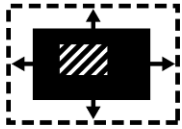
Modifications réglementaires



Usages autorisés – zone 32002lp

Normes actuelles (règlement en vigueur)	Normes proposées (projet de règlement)
<ul style="list-style-type: none">• C3 Lieu de rassemblement• C30 Stationnement et poste de taxi• C31 Poste de carburant• C33 Vente ou location de véhicules légers• C34 Vente ou location d'autres véhicules• C38 Vente, location ou réparation d'équipement lourd• C40 Générateur d'entreposage• I2 Industrie artisanale• I3 Industrie Générale	<p>Ajouts</p> <ul style="list-style-type: none">• C36 Atelier de réparation• C37 Atelier de carrosserie

Modifications réglementaires



Marges

Normes actuelles (règlement en vigueur)	Normes proposées (projet de règlement)
Marge avant = 9 m minimum	7,5 m
Marge latérale = 4,5 m minimum	4,5 m
Marge arrière = 15 m minimum	7,5 m

Prochaines étapes

Étape	Date (2022)
Consultation publique	4 octobre 2023
Demande d'opinion au conseil de quartier	4 octobre 2023
Période de 7 jours - réception commentaires écrits	5 au 11 octobre
Adoption du règlement, avec modifications (si requis)	Décembre 2023
Entrée en vigueur du règlement	Janvier 2024

Merci!